

CODE DE CONDUITE

Lacs LUDGER ET CARDIN

Protégeons nos lacs, nos rives,
nos écosystèmes et notre richesse

Vignette annuelle OBLIGATOIRE

LAVAGE ET INSPECTION
OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES
EMBARCATIONS ET REMORQUES
(règlement municipal #169-2016)



Les CANOTS, KAYAKS et PADDLE BOARDS doivent aussi être lavés.

Le meilleur moyen de combattre les espèces envahissantes tel que le Myriophylle à épis est de **laver et d'inspecter** les embarcations de plaisance avant leur entrée à l'eau.

MYRIOPHYLLE À ÉPIS

ATTENTION

La baie de la descente publique de bateau étant infestée de Myriophylle à épis,

IL EST INTERDIT DE CIRCULER DANS CETTE BAIE

avec bateau, canot, kayak, paddle boards, etc... sauf pour entrer et sortir votre bateau en suivant le chenal tracé par les bouées.

Personne ne voudrait être responsable de la propagation de cette plante ailleurs dans nos lacs.



ZONES PAS DE VAGUES

NOUS NE DEVONS PAS CRÉER DE VAGUES DANS LES 2 RIVIÈRES : entre Le Lac Ludger et Cardin et entre le Lac Ludger et la baie du Camp B'nai Brith Bay ET À 30 MÈTRES DE LA RIVE (100 PIEDS), pour respecter les baigneurs et les embarcations non-motorisées, pour respecter la propriété des autres (les quais) et pour réduire l'érosion.

Circulez à vitesse d'embrayage

Ne pas circuler dans les zones pas de vagues avec une embarcation motorisée en position cabrée (position de transition) puisque toute embarcation produit alors une très grande vague.



VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE VAGUE EN TOUT LIEU ET EN TOUT TEMPS

Périodes PAS de vagues Réduire le bruit

Entre 21h30 et 08h00.
Entre 12h00 et 14h00.

Pour permettre la quiétude des riverains et la pratique sécuritaire des activités non motorisées



ZONE POUR WAKE-BOARD ET SURF

Comme nos lacs sont peu profonds et étroits, ils sont spécialement vulnérables aux effets des fortes vagues qui brassent le fond des lacs et causent l'érosion des berges.

Faites du **WAKE-BOARD** et du **SURF SEULEMENT** à l'endroit **IDENTIFIÉ** sur la carte dans une section plus profonde et plus large du Lac Ludger.

AIDEZ-NOUS À PRÉSERVER NOS LACS

PATROUILLE NAUTIQUE

La patrouille nautique a le mandat de sensibiliser les plaisanciers et d'assurer :

- La sécurité de tous les usagers
- Le respect de l'environnement
- La quiétude des citoyens riverains
- La diffusion et le respect du code de conduite

Les patrouilleurs sont polis et courtois, merci de l'être tout autant.



APLC

ASSOCIATION POUR
LA PROTECTION DES
LACS LUDGER ET CARDIN

www.ludger-cardin.org

SAVIEZ-VOUS ?

Tout conducteur doit détenir une preuve de compétence et un permis d'embarcation de plaisance avec lui en tout temps. Toute personne conduisant une embarcation se doit d'agir avec **PRUDENCE** et conformément à la Loi sur la marine marchande du Canada. Les moto-marines (les sea-doo et les jet-skis) sont interdites sur l'eau à partir d'une heure avant le coucher du soleil jusqu'à une heure après le lever du soleil. <http://laws-lois.justice.gc.ca/fr/lois/c-10.15>